

Assemblée des membres à Lausanne

La 107^e Assemblée des membres de l'Union patronale suisse a eu lieu le 26 juin à Lausanne avant l'ouverture de la JOURNÉE DES EMPLOYEURS 2014. Ce fut l'occasion pour elle de prendre congé du vice-président, Wolfgang Martz. En outre, les délégués ont voté la révision des statuts.

Le président, Valentin Vogt, a passé rapidement sur les différents points de l'ordre du jour de cette 107^e Assemblée des membres. L'Assemblée a approuvé sans discussion le procès-verbal de la 106^e Assemblée ordinaire des membres du 5 juillet 2013 à Zurich ainsi que le rapport annuel 2013.

Etant donné que la caisse de disponibilités a été intégrée l'année dernière dans la fortune de l'association, l'Assemblée s'est prononcée cette année pour la première fois sur un compte annuel commun de l'Union patronale et sur la caisse de disponibilités. La société fiduciaire OBT ainsi que les réviseurs internes des comptes ont contrôlé la gestion financière et les comptes annuels et les ont jugés exacts. Les délégués ont adopté les comptes et le rapport des réviseurs à l'unanimité et ont donné décharge au Comité et au Comité de direction. Les cotisations des membres 2015, proposées par le Comité, adaptées à l'évolution de l'indice des salaires, ont également été approuvées sans restriction.

Elections et démissions

Les membres du Comité qui étaient proposés pour une réélection ont été réélus à l'unanimité. Lors de l'Assemblée des membres 2014, les membres suivants du Comité ont annoncé leur démission:

- Christoph Juen, hotelleriesuisse
- Max Kaspar, Arbeitgeberverband Schweizerischer Bindemittel-Produzenten
- Klaus Künzli, GastroSuisse
- Hans Locher, Arbeitgeberverband Basler Pharma-, Chemie- und Dienstleistungsunternehmen vbpcd
- Wolfgang Martz, Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie cvci

- José Rubio, CHOCOSUISSE
- Albert P. Stäheli, Verband SCHWEIZER MEDIEN
- Andrew Walo, Industrie- und Handelskammer Zentralschweiz
- Lukas Weibel, möbelschweiz

Valentin Vogt a remercié les démissionnaires de leur collaboration et de leur collégialité et leur a souhaité beaucoup de succès pour l'avenir. Il a pris congé des membres démissionnaires du Comité de direction en leur adressant quelques mots personnels. Il s'agit de Hans Locher, Klaus Künzli et Wolfgang Martz. Ce dernier a assumé en outre depuis septembre 2006 la fonction de vice-président de l'Union patronale suisse.

Pour compléter le Comité, l'Assemblée des membres a élu les personnalités suivantes à l'unanimité:

- Barbara Bourouba, Arbeitgeberverband Schweizerischer Bindemittel-Produzenten
- Guglielmo L. Brentel, hotelleriesuisse
- Thomas Bösch, vbpcd
- Hans-Jürg Enz, Vereinigung Schweizerischer Glasfabriken
- Yves-André Jeandupeux, La Poste Suisse SA
- Hanspeter Lebrument, Verband SCHWEIZER MEDIEN
- Philipp Oberson, CHOCOSUISSE
- Casimir Platzer, GastroSuisse
- Andreas Ruch, Industrie- und Handelskammer Zentralschweiz
- Walter Suter, Spitex Verband Schweiz
- Fabrice Zumbrunnen, IG Detailhandel Schweiz

Le président a notamment salué les représentants des nouveaux membres de



Valentin Vogt remercie chaleureusement le vice-président Wolfgang Martz.

l'association: la Poste Suisse, l'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile (Spitex), la Communauté d'intérêt du commerce de détail suisse (CI CDS). Il a remercié les membres du Comité nouvellement élus et réélus pour leur disponibilité à collaborer.

Statuts et Règlement interne

Les Statuts de l'Union patronale suisse ont été modernisés et adaptés en particulier aux règles du gouvernement d'entreprise et aux besoins pratiques des organes de l'association. Un Règlement interne a été rédigé en complément aux Statuts. Il règle certaines dispositions dans le détail. Les délégués ont également approuvé sans opposition les propositions du Comité d'adopter cette révision des Statuts ainsi que le Règlement interne.

Suite à l'adoption des nouveaux Statuts, une nouvelle société suisse de révision agréée remplacera les réviseurs internes. Le Comité a proposé la nomination d'OBT AG, déjà compétente actuellement pour la révision des comptes, pour les trois prochaines années. L'Assemblée a procédé à cette nomination sans discussion. Le président a pris congé des réviseurs internes actuels, Jost Murer et Urs Nussbaum, et les a remerciés. ■ (UPS)